



# Groupement de Coopération Sanitaire

*Axanté*

## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

PASS Bessin-Caen Ouest-PréBocage

## Précarité et Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

La PASS est l'une des actions portées par le GCS Axanté pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Les situations de précarité sont identifiées par les structures et professionnels des différentes filières et par les acteurs des différents parcours de santé.

A ce titre, La PASS est un dispositif transversal de coordination sur le territoire du GCS Axanté.

La PASS est souvent contactée dès lors que la situation nécessite une expertise et un regard croisé.

La coordination ne se résume pas à la prise en charge du patient mais à venir aussi en soutien, en appui des structures existantes. Ce travail nécessite de décloisonner les pratiques et les cultures professionnelles.

Le décloisonnement est favorisé par le positionnement extra hospitalier de la PASS au sein du GCS.

L'interface avec l'hôpital permet d'accéder plus facilement à cette institution. Face à un problème de santé, la PASS s'avère être un interlocuteur facilitant l'accès aux soins. Inversement, le secteur hospitalier fait appel au service dès lors que la situation va nécessiter à terme un travail sur l'extérieur. La PASS participe à la mise en place de relais extérieurs pour optimiser la prise en charge et le retour à l'autonomie de la personne.

### Evolution du service :

Le GCS a signé en fin d'année 2022, un CPOM avec l'ARS, pour les 3 années à venir. Ce contrat reprend les objectifs du cahier des charges des PASS défini par la DGOS en avril 2022, et précise les attentes dans la politique d'Aller-Vers, pour notre service. Ce document rejoint notre projet de service et la mise en œuvre du plan d'action rédigé en 2021 pour 3 ans (2021-2023).

L'équipe a poursuivi sa mise en œuvre au cours de l'année 2023 notamment à travers la signature de conventions avec l'ASTI, la CRF, 2 cabinets infirmiers libéraux.

Le travail partenarial a été entretenu et/ou développé via des rencontres et/ou collaborations (Circonscription d'action sociale du Pré-Bocage, SOLIHA, les organismes de tutelle, le CAARUD, France Terre d'Asile, La boussole, OSYS..)

Un travail d'évaluation de ce plan d'action a débuté dans l'optique d'une actualisation du projet de service et d'un nouveau plan d'action. Du fait, des mouvements au sein de l'équipe, cette démarche a été mise en sommeil.

En effet, l'équipe a traversé quelques turbulences côté RH, avec le remplacement de l'infirmière titulaire du poste par 3 infirmières successives. L'assistante de service social a été absente et non remplacée sur les 2 derniers mois de l'année 2023. L'équipe d'assistantes de coordination assurant la permanence d'accueil via le Guichet unique a également changé.

Pour autant, l'équipe de la PASS a assuré une permanence d'accueil tout au long de l'année, s'appuyant si besoin, sur les compétences professionnelles des autres dispositifs portés par le GCS Axanté et les relations partenariales avec les acteurs du territoire.

Partie prenante du Guichet Unique, en complément du DAC, de l'EMGD et de l'EMTSP, la PASS s'est efforcée d'apporter une réponse adaptée aux demandes exprimées par les professionnels ainsi qu'aux situations présentées par les usagers.

La PASS a continué à apporter sa contribution à 2 commissions portées par la CPTS Axanté, sur le thème de la prévention et de l'organisation des soins non programmés,.

Les membres de l'équipe ont participé à différentes formations permettant d'actualiser ses connaissances, renforcer les savoirs et/ ou savoir être auprès de nos publics (droits et santé des étrangers, 1<sup>er</sup> secours en santé mentale, violences sexuelles). Une Analyse des pratiques professionnelles est également proposée aux infirmières et assistantes de service social du GCS.



## 1. Animation territoriale

L'animation territoriale de la PASS est portée par l'équipe de direction du GCS incluant la coordinatrice de la PASS, dans une dynamique de travail en réseau.

Cette mission de service public correspond, à la lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes dans ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la discrimination.

**Comme les autres actions du GCS, la PASS va s'appuyer sur un COFIL pour cette animation et garantir cette mission.**

### Le Comité de Pilotage (COFIL) de la PASS

Le COFIL participe de façon active à la vie de la PASS dans sa dimension transversale. Il suit et soutient l'équipe de coordination dans sa mission.

Il est composé d'une quinzaine de personnes, représentant diverses professions du secteur sanitaire et social. Nous visons l'interdisciplinarité avec la représentation ville/hôpital. Chaque membre possède une expérience quotidienne dans la thématique. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à ses membres (ARS, Coordination Régionale des PASS, SIAO, CHAB, EMPP, Pharmacien et médecin libéraux, CRF, Foyer J. Cornu, Association 2chosesl'une).

En 2023, 2 COFIL ont été organisés pour la PASS, en mars et octobre.

Dans le cadre de cette animation territoriale, la PASS veille à son maillage avec les structures et instances concernées par la précarité sur son territoire mais aussi s'intègre dans la dynamique régionale.

## 2. Participation aux instances, dynamiques et projets du territoire

Le travail de partenariat a intégré dans nos organisations et modes de communication, la proposition systématique de participation en visio-conférence.

### 2.1 La Coordination Régionale des PASS :

Dans un souci de dynamique régionale, d'harmonisation des pratiques, de rupture de l'isolement professionnel, d'entretien des connaissances professionnelles, la PASS régionale a organisé différents temps de travail auxquels notre équipe a participé :

- Echanges de pratique, appui aux PASS pour l'accueil des migrants, journée Régionale, réunion avec la CPAM...
- Participation aux journées de formation organisées autour des problématiques des personnes étrangères (droits des étrangers), travail avec l'EMPP.
- Participation au groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 27 du Ségur de la Santé .
- Inscription dans le travail l'observation de l'état de santé des migrants dans le cadre de l'OR2S

Dans le cadre du travail proposé par l'équipe d'appui aux PASS pour l'accueil des migrants, de nouvelles modalités de collaboration sont travaillées : développer en proximité l'offre de dépistage de la tuberculose, des IST et de vaccination. Un travail conjoint avec le CLAT et le CEGIDD s'est poursuivi sur 2023 et devrait déboucher sur la signature de conventions encadrant ses pratiques, sur 2024.

Ces rencontres au niveau régional sont l'occasion pour le service de rencontrer à nouveau les autres équipes de la Région et de pouvoir échanger de manière formelle et informelle sur leurs fonctionnements respectifs.

### 2.2 Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)

Ces réunions présentent plusieurs enjeux tels que la prévention des maladies et/ou troubles psychiques, une meilleure coordination entre les professionnels pour faciliter la prise en charge du

patient, une meilleure information sur la « santé mentale » (échanger sur les représentations pour éviter la stigmatisation) et favoriser l'insertion des patients dans la ville.  
La PASS a participé à la mise en place de cette instance favorisant le partenariat et le réseau ville-hôpital. Le CLSM s'est réuni 1 fois sur 2023.

Portées par le GCS et issu du CLSM, la PASS a participé aux Rencontres de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Il s'agit d'aider à la réflexion et d'aide à la décision autour de situations complexes pour les personnes en difficulté de moins de 60 ans. La RCP s'est réunie 5 fois

Pour mémoire, cette action est portée par le GCS dans le cadre de ses dispositifs PASS et DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination). Elle a été officialisée en septembre 2017. Le groupe est constitué de membres permanents issus du secteur sanitaire et social.

Il s'agit de permettre à des acteurs professionnels de pouvoir solliciter une RCP dès lors qu'ils sont confrontés à une situation particulièrement complexe.

La participation à la RCP peut se faire par visio-conférence.

Cette instance de concertation a déjà fait la preuve de l'efficacité de l'interdisciplinarité et de la transversalité notamment entre le secteur social et sanitaire.

#### 2.4 Commission SIAO :

Le SIAO du Calvados (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a pour mission d'assurer, sous le pilotage de la DDCS, un service d'orientation vers l'hébergement d'urgence et d'insertion, notamment via la plateforme téléphonique départementale du 115.

Les commissions territoriales sont composées de représentants de structures partenaires du SIAO (prescripteurs, structures d'hébergement et de logement) ainsi que de représentant de l'Etat et des collectivités.

La PASS a participé aux 2 commissions sur 2023.

#### 2.5 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD a été créé en 2011 dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ces réunions sont des instances de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité au sein de laquelle s'inscrit un travail de réflexion et d'élaboration d'actions. L'objectif est d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance.

Le CLSPD s'est réuni 2 fois en 2023. Poursuite de la participation du GCS, via un membre de la PASS, au travail sur les violences intrafamiliales défini dans le cadre de l'engagement de la ville de Bayeux sur un « contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexuelles et sexistes » en septembre 2021.

#### 2.6 Les rencontres avec les professionnels du Territoire :

Du fait du renouvellement des membres, l'équipe de la PASS a jugé utile de revenir vers ses partenaires :

- Rencontres avec les partenaires du champ sanitaire, social, solidaire ou de l'insertion, associatifs ou institutionnels, afin de repréciser ses missions, les champs d'action et collaborations possibles, notamment vers les acteurs de Caen Ouest et Pré-Bocage.  
Ainsi la participation à des 2 réunions du Réseau d'Insertion du Bessin (RIB) porté par le département permet la rencontre entre partenaires issus du sanitaire et du social actifs sur un même territoire et offre l'occasion de communiquer sur l'actualité de chacun de nos services.
- La collaboration avec l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) s'est intensifiée avec l'accompagnement de personnes issues du territoire couvert par le GCS avec un 1<sup>er</sup> entretien en binôme IDE PASS/ IDE EMPP si besoin. L'équipe de l'EMPP a également répondu à une demande d'accompagnement de l'équipe sous la forme d'une régulation à partir de situations concrètes.
- CHAB :  
les différentes conventions signées avec l'hôpital nous permettent de répondre aux besoins

des personnes accompagnées. Elle facilite une collaboration avec les différents professionnels des services de soins ou administratif. Un lien privilégié avec l'assistante de service social des urgences a été établi.

- La signature de convention avec des cabinets infirmiers libéraux en fonction des besoins, afin de faciliter l'accès aux soins de personnes n'ayant aucun droit santé ou sans couverture mutuelle.

- SOLIHYA, médiation en santé auprès de la communauté des gens du voyage : La collaboration initiée en 2021, a été relancée en 2023 suite au changement de l'équipe SOLIHYA. Elle devra se concrétiser à nouveau en 2024.

### 2.7 L'accompagnement pédagogique des futurs professionnels

Il s'agit de participer activement à la formation des futurs professionnels et de leur donner l'occasion d'être sensibilisés au phénomène de précarisation et au travail de coordination. Chaque nouveau salarié ou stagiaire du GCS a passé un temps sur la PASS.

En fin d'année 2023, nous avons accueilli une étudiante de 3<sup>ème</sup> année assistante de service social. Une intervention auprès des étudiants de l'IFAS de Bayeux, permet également de sensibiliser les futurs professionnels aides-soignants au public vulnérable ou en grande précarité.

### 2.8 Aller vers les publics - La tenue de permanences :

Ayant identifié une problématique majeure de mobilité sur notre territoire, notre service a décidé de délocaliser une permanence afin d'aller vers les publics fragilisés.

Afin de travailler au plus près des publics en situation de précarité et en concertation avec le foyer Jacques Cornu, foyer d'accueil d'urgence, une permanence mensuelle est assurée par un binôme assistante sociale/ infirmière au sein de la structure.

Les besoins explicités sont très divers ; au-delà des droits santé, le principal besoin exprimé concerne les demandes d'aide financière, en lien avec un accompagnement social lié à la santé. Le thème de la santé est abordé au sens large du terme. 12 permanences se sont tenues sur 2023, 29 personnes rencontrées.

Une seconde permanence mensuelle est assurée depuis septembre 2022 au pôle social de l'intercommunalité Cœur de Nacre. Cette permanence se tient le jour de présence de l'épicerie solidaire et nous permet de rencontrer les bénéficiaires et proposer notre service. 11 permanences se sont tenues en 2023, 27 personnes rencontrées.

Permanence au GCS assurée par l'ASTI :

Ayant repéré chez certains bénéficiaires, des situations administratives complexes dans le cadre d'une irrégularité de séjour sur le territoire français, nous avons sollicité l'ASTI14 (Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s du Calvados) afin d'organiser une permanence dans nos locaux avec la juriste de l'association, exposer les situations et évoquer les démarches possibles. Ces permanences ont lieu en fonction des besoins identifiés. 1 permanence s'est tenue en 2023. Une convention a été signée entre l'ASTI et le GCS. Cela a permis aux personnes étrangères, un accès à des informations spécifiques sur leurs droits directement à Bayeux alors que les rencontres ne se font habituellement qu'à Caen, ce qui s'avère être un frein pour diverses raisons..

Participation aux maraudes de la CRF :

En mai 2023, le GCS et la Croix Rouge Française ont signé une convention pour la participation d'un membre de l'équipe de la PASS à l'une des maraudes assurées sur la ville de Bayeux par les bénévoles de la CRF, une fois par trimestre. Ceci dans l'objectif de mieux repérer les personnes sans domicile fixe, de se faire connaître auprès de ce public le plus souvent invisible, loin du soin.

Ont également été organisées, des actions de sensibilisation au rattrapage vaccinal, de dépistage des maladies sexuellement transmissibles au sein des structures d'hébergement.

Ce que nous retenons :

- La poursuite de la mise en œuvre de notre plan d'action 2021/2023 issu du projet de service, validé par le CPOM signé avec l'ARS.
- La participation aux travaux de la coordination régionale
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, l'insertion.
- La volonté « d'aller vers » les publics fragilisés pour réduire les freins d'accès à notre service.
- Le renforcement des partenariats et offre de soins avec la signature de nouvelles conventions.

### 3. Activité de la PASS dans le cadre des parcours de santé

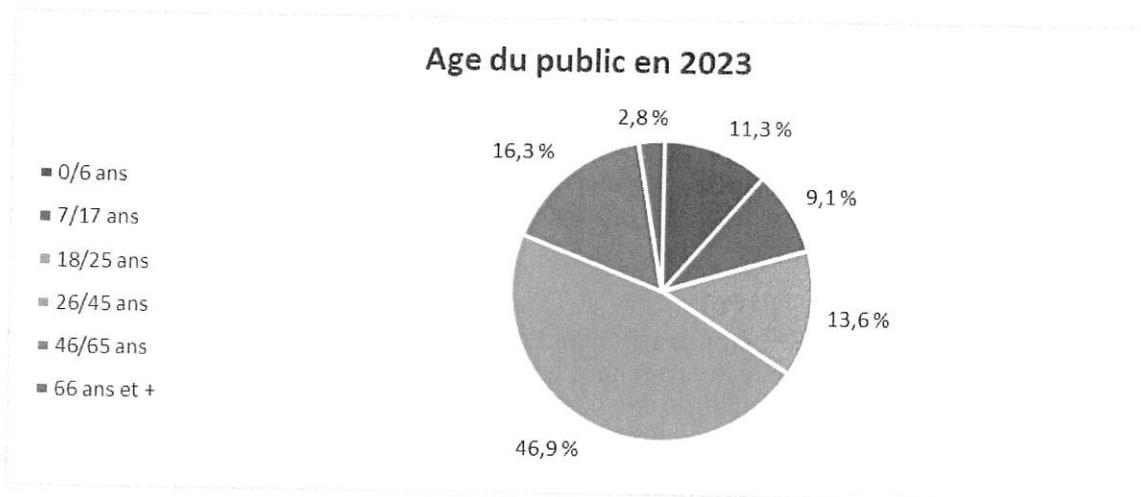
#### 3.1. Demande de prise en charge

En 2023, la PASS est intervenue auprès de 563 personnes soit une augmentation de 6% par rapport à 2022. 25 situations ont été traitées comme des signalements, avec réorientation des personnes vers un partenaire après écoute de leur besoin.

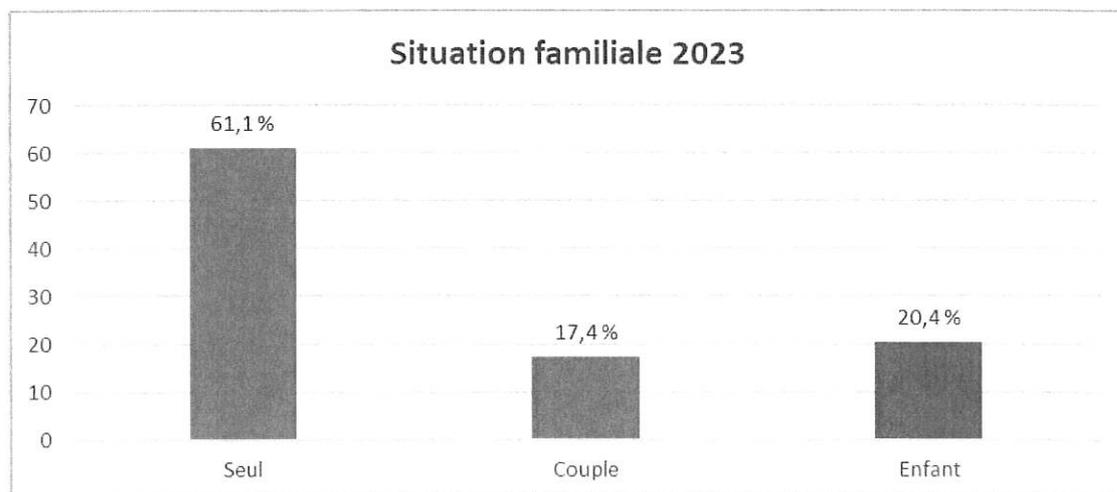
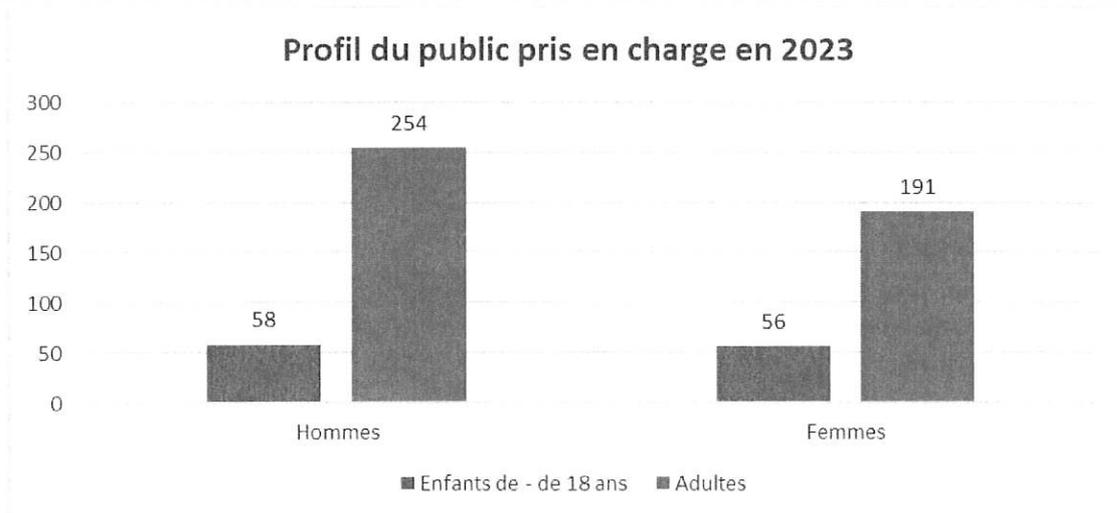
412 (soit 75%) concernent des personnes inconnues du service les années précédentes.

#### 3.1a Profil des bénéficiaires :

L'âge moyen des personnes prises en charge est stable, soit 31 ans. La moyenne d'âge est à pondérer car la PASS est intervenue auprès de familles avec des enfants en bas âge (moins de 5 ans). 45% des personnes accompagnées ont entre 18 et 35 ans.



*ARS*



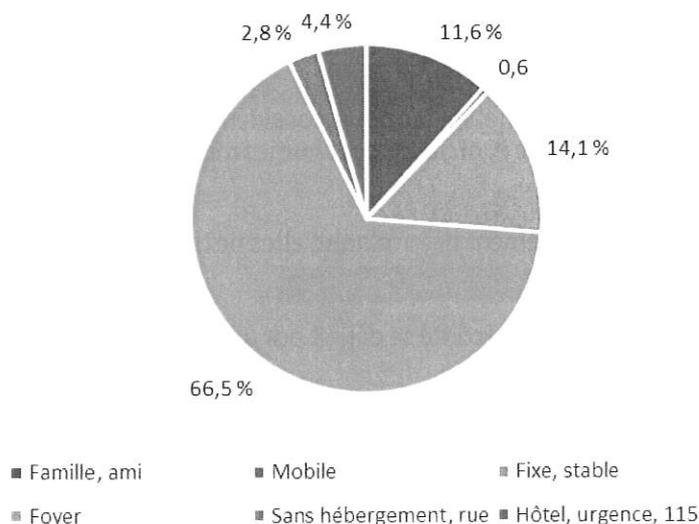
Comme chaque année, les hommes adultes sont toujours plus représentés: 45 % contre 34% de femmes. Le profil des personnes migrantes sur cette année 2023 a évolué, avec l'accueil de femmes seules avec ou sans enfant. Le nombre de familles (couples ou monoparentales) représente 20% et les enfants mineurs représentent 20% contre 16% l'an passé.

La situation familiale des personnes suivies par la PASS évolue peu par rapport aux années précédentes.

11% des personnes seules ont des enfants mineurs à charge. Près de 75% de ces personnes sont d'origine étrangère, accueillies au sein de foyer d'hébergement avec leurs enfants.

*ALS*

## Statut du logement en 2023



En dehors de la situation particulière des personnes migrantes hébergées au CAES de Creully ou au Foyer Jacques Cornu à Bayeux, on constate que les faibles ressources sont un frein à l'accès au logement.

Par « Hôtel, Urgences, 115 » ou « sans abri », il faut comprendre qu'il s'agit du statut de l'hébergement au moment de la prise en charge de la situation. Au fur et à mesure, la condition de logement peut évoluer.

La moyenne d'âge des personnes sans abri est de 38 ans, essentiellement des hommes, de nationalité française, allant de 1 à 56 ans.

Une grande part des jeunes de moins de 25 ans rencontrés dans le cadre de la PASS sont des jeunes migrants hébergés en structures d'hébergement, sur le CAES de Creully, sur Bayeux au Foyer J. Cornu ou en hôtel via le 115.

Si la demande première est l'accès aux droits santé et aux soins, une évaluation plus globale de leur situation permet d'intégrer l'ouverture d'autres droits sociaux (logement, ressources financières, démarches administratives). Afin de lever les freins et difficultés identifiés, un travail en partenariat avec d'autres structures et services, est indispensable.

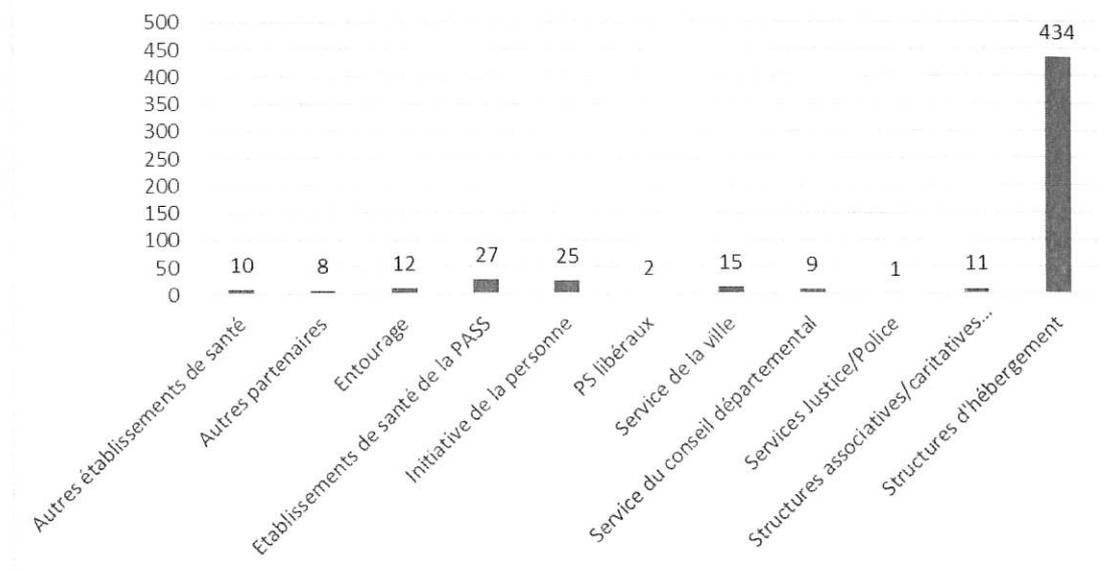
### Ce que nous retenons :

- Poursuite de l'augmentation de la file active liée notamment au turn-over sur les structures d'accueil.
- Forte proportion des personnes d'origine étrangère, hébergée en foyer
- Augmentation du nombre de femmes seules avec enfants.

### *3.1c L'origine des demandes d'intervention*

#### Les services demandeurs

## Origine des demandes en 2023



En 2023, 76% des demandes proviennent de structures d'hébergement :

- CAES de Creully (pour 76,5%),
- Foyers Bayeux (21,5%)
- Le site de Saint Gabriel Brecy (2%) , accueil temporaire des personnes ukrainiennes (jusque fin janvier 2023)

L'hôpital reste une porte d'entrée dans 6,5% des cas.

Près de 6,5% des demandes viennent des personnes elles-mêmes ou de leur entourage, déjà connues de la PASS, le plus souvent par une réactivation de l'aide.

Les autres demandes proviennent de partenaires très différents : services du département, CCAS, PMI, professionnels libéraux, services d'insertion, de tutelle, bailleurs sociaux, associations caritatives. Près de 20 services différents.

### La prise en charge des bénéficiaires

Si la majorité des demandes, émanant des partenaires, sont adressées directement aux professionnels de la PASS, la présence continue de l'assistante de coordination sur la semaine permet de réceptionner les appels des bénéficiaires, d'assurer une continuité dans la transmission des informations, de rédiger les compte-rendus de synthèse, la gestion des dossiers et archives, le tout contribuant à une continuité des prises en charge.

Le délai entre la demande et la prise en charge de la PASS tient compte du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le service assure une continuité d'accueil des demandes sur la semaine et s'efforce de répondre dans un délai moyen d'une journée.

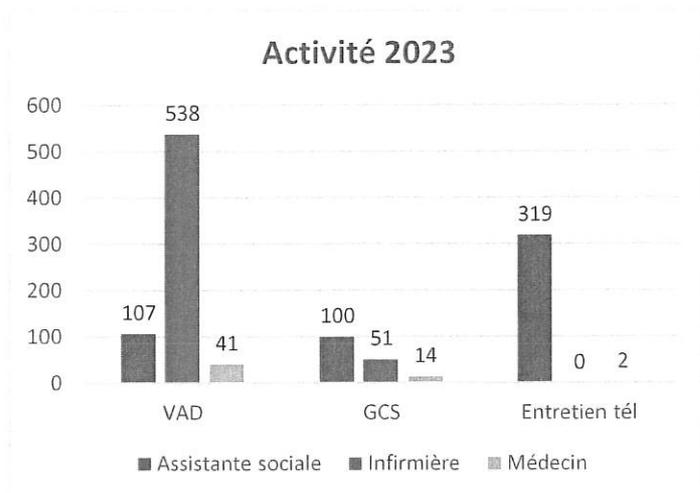
Toutefois, au-delà de cette moyenne, il convient de prendre en compte le délai entre la prise en compte de la demande et l'intervention en elle-même qui peut être plus ou moins longue en fonction du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le délai varie également en fonction de la réactivité de la personne lorsqu'elle est contactée par l'équipe. Il est parfois difficile de joindre facilement ces personnes.

Les personnes migrantes sont vues dans la semaine qui suit le signalement.

Sur les 563 demandes, après réception de la demande, 25 ont été traitées comme signalement : Le plus souvent les personnes n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement.

En 2023, 851 entretiens physiques ont été réalisés dont plus de 80% en visite à domicile ou lieu de vie des personnes, par les membres de l'équipe (AS, IDE, Médecin) auquel il faut adjoindre un nombre important d'entretiens téléphoniques notamment pour l'assistante de service social.

Les appels téléphoniques des infirmières ont été valorisés dans les démarches de coordination et d'accompagnement.



Cette importante augmentation du nombre d'entretiens physiques est liée à l'augmentation de la file active, du peu de mobilité des personnes migrantes, des visites en binôme IDE/ AS ou IDE/Médecin ont pu être organisées facilitant un regard croisé des besoins des personnes (49 entretiens en binômes) ainsi que des permanences médico-sociales sur site (Foyer Jacques Cornu et centre social de Luc de Coeur de Nacre)

### 3.2. Accompagnement proposé – modalités de prise en charge

#### 3.2a L'accès aux droits

**191 personnes ont été accompagnées par l'assistante sociale de la PASS. Dans 70% des cas pour des nouvelles situations.**

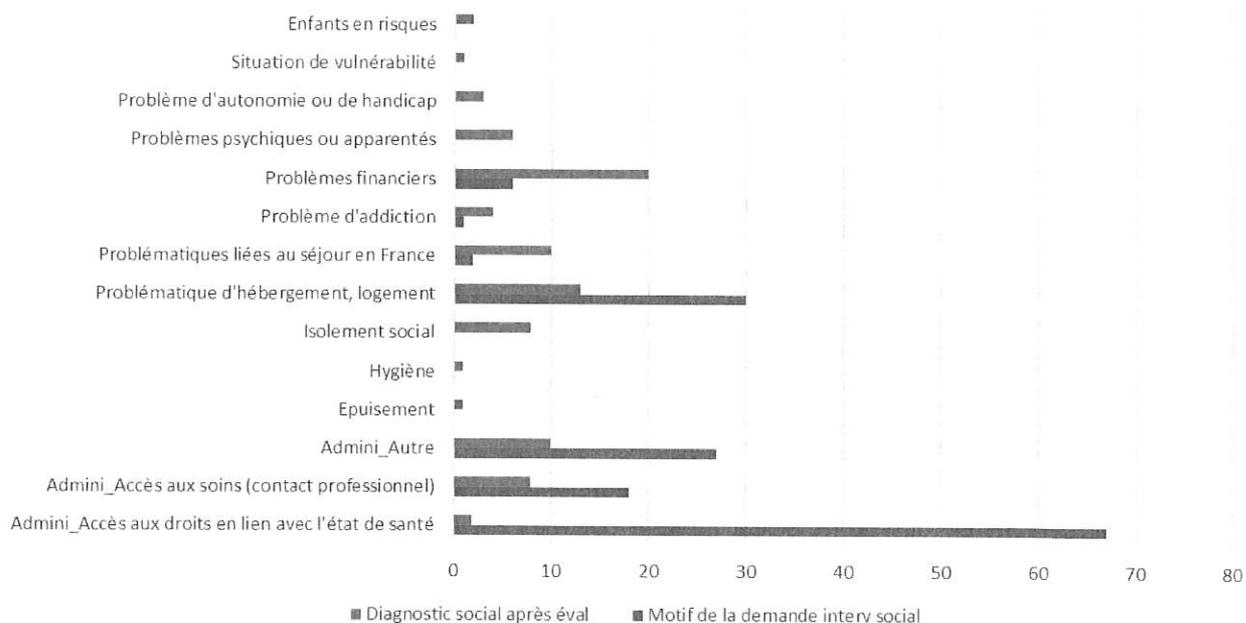
Du fait de l'absence de l'assistante de service social sur la fin de l'année 2023, le relevé de l'activité sociale au sein de la PASS n'est pas exhaustif, et sur 10 mois ½.

**Les motifs de demande d'intervention principaux sont :**

- L'Accès aux droits en lien avec l'état de santé
- L'Accès aux soins
- Les problématiques d'hébergement
- Les problématiques liées au séjour en France

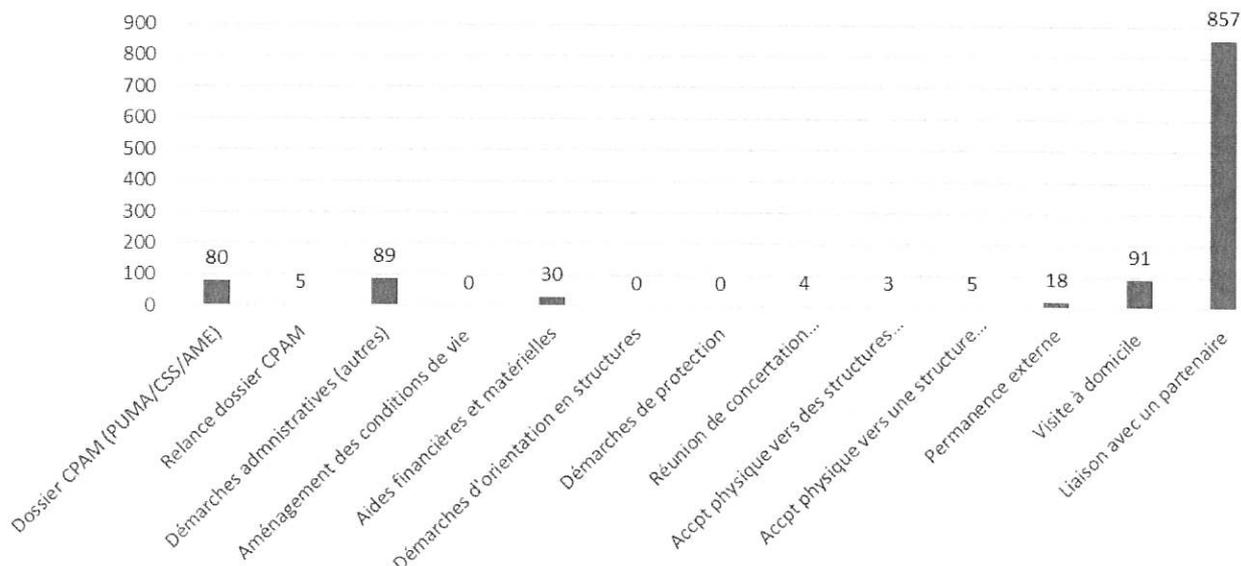
Le diagnostic social réalisé, fait émerger des problèmes non exprimés dans un 1<sup>er</sup> temps : isolement social, problèmes financiers, logement.

## Problématiques rencontrées par l'assistante sociale en 2023



Cette évaluation faite, les démarches initiées relèvent de champs très larges, bien au-delà du traitement de la demande initiale ;

## Actions de l'assistante sociale en 2023



Parmi les démarches initiées par l'assistante de service social, les actions menées sur l'accès à une couverture maladie +/- une complémentaire restent majoritaires.

Cependant, comme nous l'avons énoncé précédemment, l'accès à des droits santé est rarement la seule problématique traitée. L'évaluation globale en lien avec des partenaires est indispensable. C'est

*AKS*

pourquoi nous effectuons un important travail de coordination et de lien partenarial (près de 900 actes de liaison partenariale ont été effectués sur 2023 par l'assistante de service social). Au vu des situations rencontrées et des besoins sociaux bien plus vastes qu'une simple ouverture de droits, une orientation secondaire vers les services du Conseil Départemental ou le CCAS pour un accompagnement de moyen et /ou long terme.

Un travail d'ouverture de droits sociaux tel que l'accès à des ressources financières, l'accompagnement vers le logement ou l'hébergement d'urgence, la reconnaissance d'un handicap ou des démarches administratives seules sont nécessaires et indispensables afin d'accompagner la personne dans un parcours de soins et vers le droit commun. Ces actions très variées ne permettent pas une exploitation statistique.

Sur 2023, l'Assistante de service social a fait davantage de démarches liées à l'hébergement (SIAO, 115...). Notamment, dans le maintien d'accompagnement de personnes dont les droits santé étaient ouverts mais qui bénéficiaient soit d'un hébergement d'urgence au titre d'un certificat médical PVE (pronostic vital engagé) sans médecin traitant pour le renouveler (et donc accompagnées par le médecin de la PASS) ou ayant un parcours de soins en cours en lien avec la PASS et nécessitant sur le versant social un renouvellement 115.

Dans le cadre des permanences médico-sociales, les personnes rencontrées sur le site de Luc sur Mer ont très souvent des droits santé ouverts avec un moindre recours aux soins notamment de prévention.

Ce travail s'organise autour d'une volonté de rendre les personnes le plus possible actrices de leur parcours, et de les autonomiser.

La PASS n'est intervenue dans l'accès aux droits santé des personnes migrantes du CAES ou HUDA que pour des situations exceptionnelles d'ouverture de droits en urgence ou lors de blocage.

L'accès aux droits à la santé se réalise de manière préventive ou urgente. Lorsque la personne est hospitalisée et sans droits ouverts, le service répond prioritairement à cette question, en lien avec l'AS de l'hôpital et le bureau des entrées.

La question des droits à la santé est souvent rendue complexe à l'image des situations rencontrées. Depuis la fin de l'année 2022, l'assistante de service social a accès à l'espace partenaire mis en place par la CPAM. Cette nouvelle plateforme facilite grandement le travail de l'AS par sa réactivité et fluidité des échanges entre nos services. L'expertise et la disponibilité de ce service profitent à la qualité de la prise en charge. Ainsi sur 2023, l'AS de la PASS a sollicité près de 200 fois l'espace partenaire.

#### Ce que nous retenons :

- Si dans la file active de la PASS, on exclut les personnes migrantes accueillies sur Creully pour lesquelles l'accès aux droits santé est géré par la structure, on constate que les demandes de couverture maladie universelle et complémentaire demeurent la problématique principale traitée la plupart du temps de façon non exclusive.
- L'accompagnement de l'assistante de service social s'est prolongé une fois l'ouverture de droits acquise, du fait de situations sociales complexes liées notamment aux problèmes d'hébergement.

### 3.2b L'accès aux soins

Celui-ci s'articule autour de 2 types d'accompagnement :

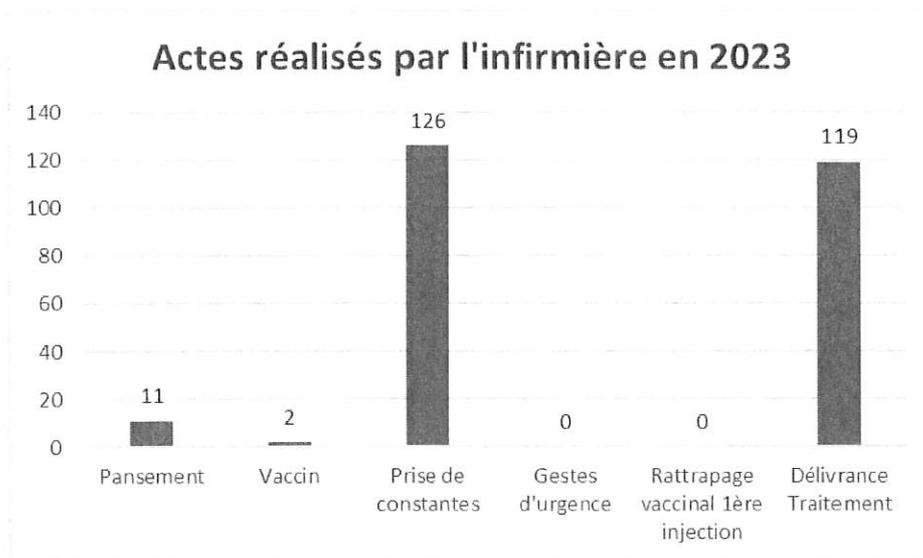
#### - L'intervention de l'infirmière :

En 1<sup>ère</sup> intention, auprès des personnes migrantes pour un entretien infirmier permettant de cerner les besoins de santé, de dépistage ou de rattrapage vaccinal. Suite à cette évaluation, une

orientation vers une consultation médicale peut être décidée, suivant le statut d'ouverture des droits santé, du lieu d'habitation : médecin généraliste ou médecin de la PASS.

La permanence de l'offre sanitaire avec une couverture sur toute la semaine permet de répondre de manière plus satisfaisante à la demande de soins, dans les domaines curatifs, préventifs, éducatifs.

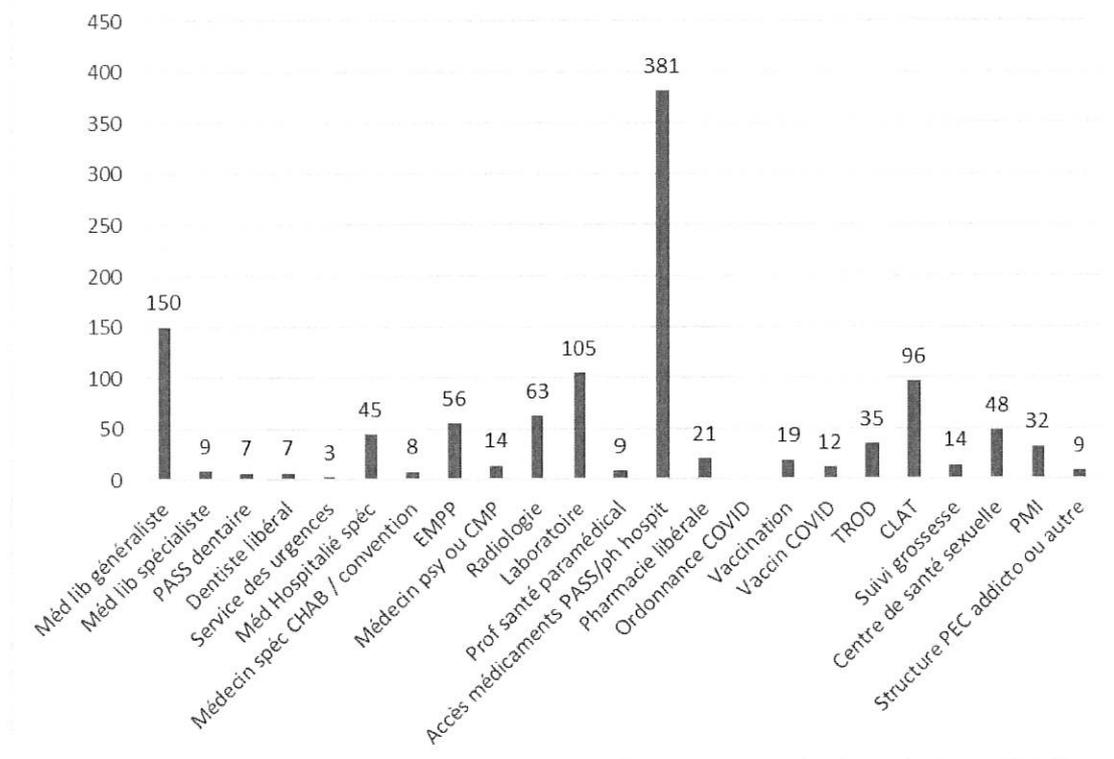
Les infirmières sont intervenues dans 480 situations.



Dans les suites du 1<sup>er</sup> entretien, en fonction des besoins identifiés et du parcours de santé des bénéficiaires, un travail est mené en terme de prises de rendez-vous, de coordination intégrant les personnes concernées, les structures d'accueil et professionnels (près de 4000 appels, mails, messages...)

*AS*

## Accès aux soins en 2023



De ce tableau se dégage plusieurs évolutions dans l'activité de coordination de soins :

- La très forte diminution de l'activité liée au COVID 19.
- Augmentation significative du besoin de consultation médicale ou de traitement, proportionnée à l'augmentation de la file active, la présence de maladie chronique à l'arrivée sur le sol français.

Courte durée d'accompagnement des personnes migrantes, liées au turn-over sur le centre d'hébergement de Creully (places CAES).

### Du soignant libéral à l'hospitalier et inversement

Le recours à la consultation PASS reste donc marginal mais à chaque fois elle a répondu à un besoin identifié et nécessaire évitant le plus souvent une ou des complications médicales voire à terme un passage aux urgences. Généralement, une consultation suffit puisque par la suite les droits santé sont mis en place et le retour vers un médecin généraliste est travaillé.

A noter, le recours sur l'Hôpital aux actes de radiologie (63 actes) et de laboratoire (105 actes) lié en particulier mais pas exclusivement à l'activité auprès des publics migrants. Tous ces actes ne rentrent pas nécessairement dans le champ de la convention signée avec l'Hôpital de Bayeux sur l'accès aux soins à titre gratuit pour les personnes sans droits santé ouverts, la PASS étant amenée à prendre des RDV pour des personnes loin du soin mais ayant des droits santé ouverts.

Une carte PASS peut-être déliurée aux personnes prise en charge par la PASS pour leur faciliter l'accès aux soins dans l'attente de l'ouverture de ses droits, lorsqu'elles sont autonomes dans leurs déplacements.

### Déliurance de médicaments PASS

179 personnes (33%) ont bénéficié de cette déliurance de médicaments par la PASS pour un nombre total de 308 déliurances. Cet accès se fait selon 2 modalités :

- Via la pharmacie de l'hôpital : La délivrance est réalisée par un membre de la PASS et sur présentation d'une ordonnance médicale. La convention a été actualisée fin 2021.
- Via les pharmacies libérales : Afin de permettre une meilleure réactivité dans la délivrance des ordonnances auprès du public étranger sans droit santé ou en rupture de droits santé, hébergés en centre d'hébergement, une convention a été signée avec la pharmacie en proximité du lieu de résidence, permettant l'accès aux traitements prescrits après validation et autorisation de facturation à la PASS.
- La PASS a pu jouer un rôle d'intermédiaire entre le bénéficiaire, Les infirmiers libéraux et la pharmacie afin d'organiser la sécurisation de la dispensation des médicaments.

Il convient de souligner le travail de proximité mené avec les médecins généralistes libéraux. L'action repose sur deux points essentiels :

- Permettre la prise en charge d'un nouveau patient.
- Réenclencher un suivi auprès du médecin traitant. Le plus souvent le patient n'ose pas se rendre chez son médecin traitant car il ne peut pas payer sa consultation et il n'a plus de couverture santé. Nous constatons également souvent la non-observance et l'absence de suites données aux soins prescrits. Le service prend alors contact avec le médecin qui dans la majorité des cas accepte de revoir son patient ; dans certains cas en lien le plus souvent avec des rendez-vous non honorés ou des problèmes comportementaux, nous pouvons être amenés à essayer de trouver un nouveau médecin traitant pour le patient.
- Situation particulière du CAES de Creully, où suite à la première visite de l'infirmière de la PASS, des problèmes de santé sont identifiés. Les médecins généralistes de Creully acceptent de les voir dans la majorité des cas gracieusement. 150 consultations ont été sollicitées.

#### L'accès à un médecin généraliste traitant

En 2023, la PASS a été régulièrement sollicitée pour obtenir une orientation vers un médecin généraliste acceptant de nouveaux patients. Cette situation est toujours critique du fait de départs à la retraite non remplacés sur plusieurs communes du territoire.

C'est dans ce contexte, que le médecin de la PASS est intervenu, afin de permettre une continuité des soins, le temps de retrouver un médecin traitant, pour les personnes en grande précarité.

#### - Accès aux soins de spécialité :

Le tableau fait apparaître très peu de RDV dentaire par exemple, car l'offre de soins est quasi inexistante pour de nouveaux patients notamment sur le secteur de Bayeux. Notre tableau relève le nombre de RDV obtenu et non le besoin de RDV dentaire.

Nous avons pu organiser quelques RDV avec la PASS dentaire pour les personnes sans droits santé et le service d'odontologie du CHU de Caen, pour des personnes ayant un état dentaire très délabré.

Même si la demande est moins fréquente, les professions paramédicales telles que kinésithérapie, orthophonie sont elles aussi très difficiles d'accès.

#### - L'intervention du médecin de la PASS :

57 situations ont nécessité l'intervention du médecin dont 46 nouvelles situations ;

la présence d'un médecin au sein de l'équipe a permis de répondre aux principales problématiques :

- Evaluation des besoins de santé chez des personnes en rupture de soin ou de suivi médical, personne migrante nouvellement arrivée sur le territoire
- Consultation le plus souvent réalisée au domicile de la personne (identification fréquente d'un problème de mobilité) ; identification des besoins médicaux ; prescription médicale si besoin afin d'éviter les ruptures de traitement ; prise de contact avec les professionnels de santé identifiés par la personne, récupération des CR médicaux..., afin de réinitier un suivi médical dans le cadre du droit commun.

Ces interventions se font toujours en deuxième intention, après évaluation de la situation et introduction du médecin par un autre membre de l'équipe, infirmière ou assistante de service social.

Dans la majorité des cas, une seule consultation est assurée avant réorientation vers les professionnels libéraux ou hospitaliers du territoire.

Toutefois, le médecin de la PASS a pu assurer un suivi prolongé pour quelques patients en rupture de soins :

- dans l'attente d'une stabilisation de la situation sociale ou d'hébergement,
- du fait de leur statut administratif sur le sol français,
- de difficultés à réunir les documents administratifs indispensables au rétablissement de leurs droits.
- du fait de la difficulté à trouver un médecin traitant.

Les problèmes de santé identifiés lors de ces consultations :

Sur le plan des pathologies rencontrées, on constate l'importance de problématiques multiples de santé liées à l'usage de drogues ou alcool et des troubles psychologiques ou psychiatriques. Nos patients sont souvent suivis conjointement par l'addictologie, ou par la psychiatrie (hôpital ou CMP). Des problématiques de rhumatologie entraînant des douleurs chroniques, ont nécessité également un suivi spécialisé, des explorations, des ré-évaluations.

A l'issue des consultations, le plus souvent une ordonnance de médicaments est délivrée afin de limiter les ruptures de traitement.

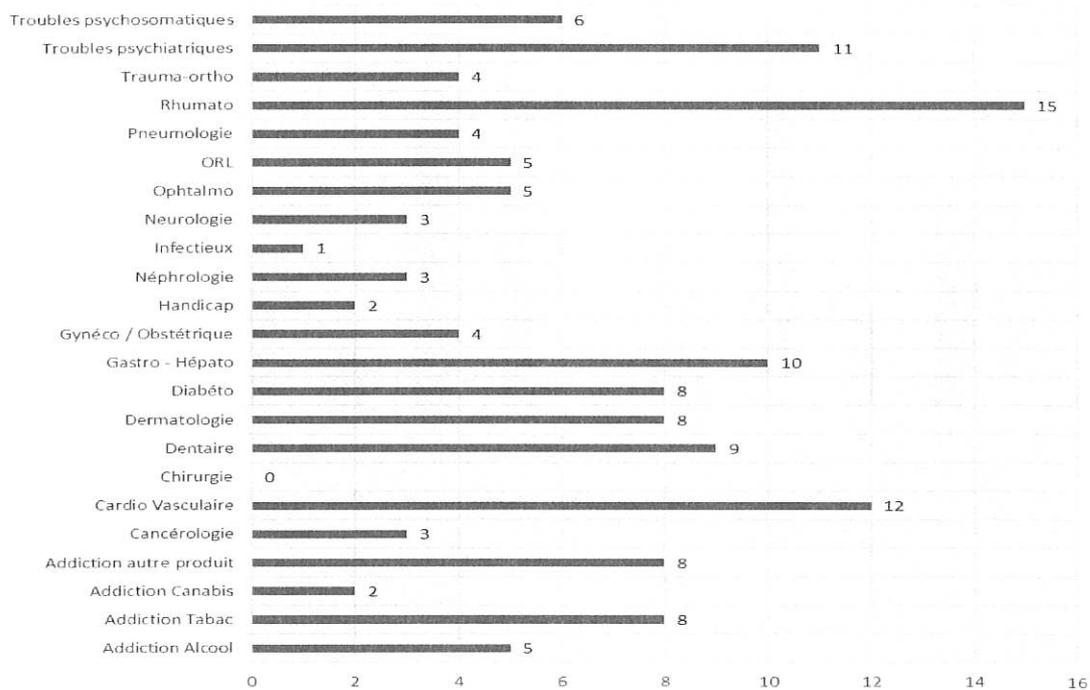
Certaines situations ont nécessité l'organisation d'exams complémentaires et consultations spécialisées notamment sur l'hôpital d'Aunay-Bayeux, dans le cadre de nos conventions .

Un travail de partenariat avec le service d'odontologie du CHU a également permis des prises en soins rapides au vu de l'état dentaire constaté.

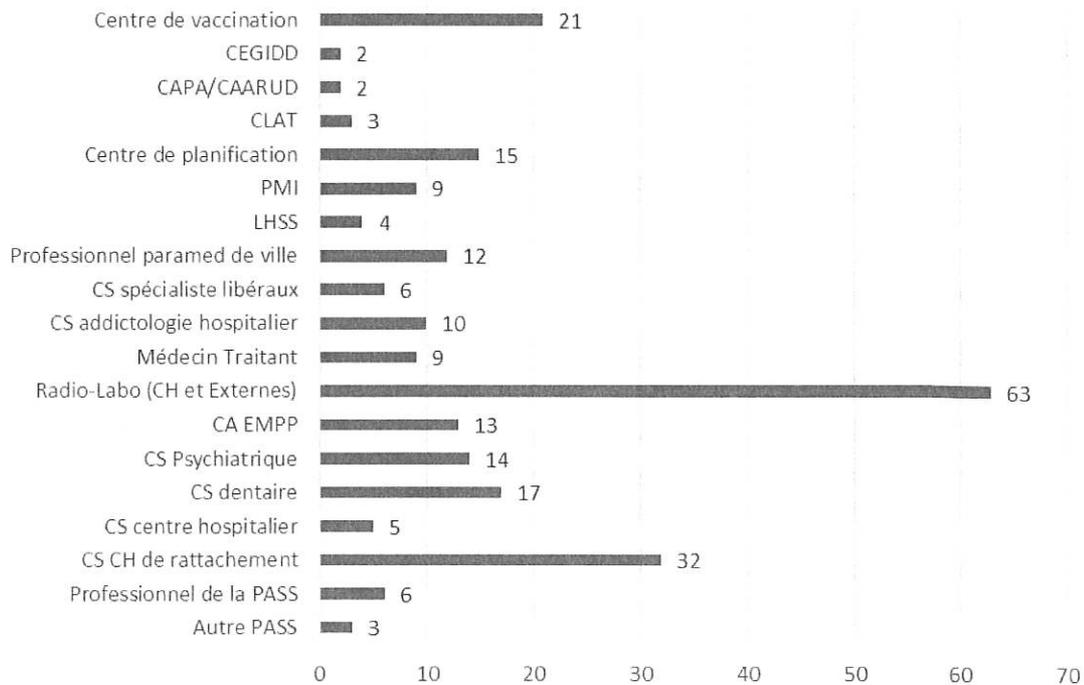
La majorité des actions entreprises a cependant pour but de relayer la prise en charge vers les structures existantes, une fois que l'ouverture des droits à la santé le permet. L'intervention de la PASS se veut ponctuelle et n'a pas pour but de proposer un suivi des pathologies chroniques tel que le fait un médecin traitant.

Le frein principal est justement la difficulté à trouver un médecin traitant, surtout à Bayeux ou pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

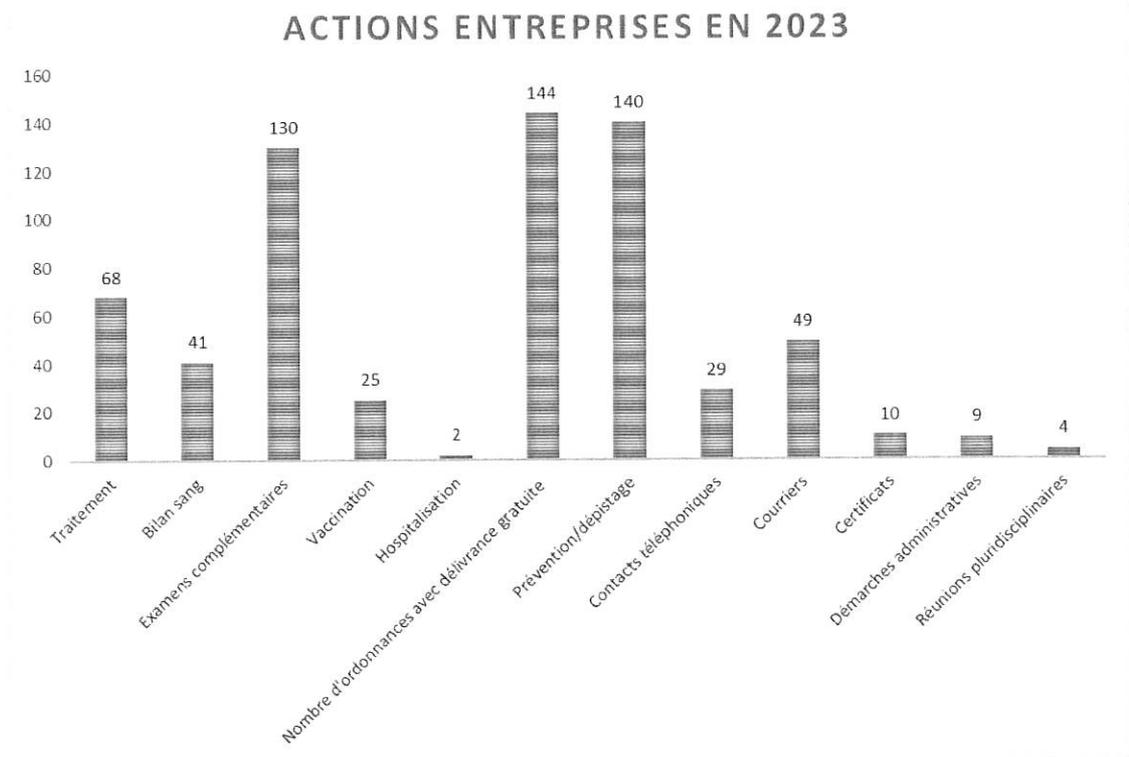
### Pathologies repérées en 2023



### Orientations en 2023



AS



Le médecin est amené à faire des certificats dans le cadre de la demande d'asile, des demandes de maladie longue durée.

Le nombre important d'actions de « Prévention, Dépistage » est lié à la prescription de la radiographie pulmonaire dans le cadre du dépistage de la tuberculose chez les personnes migrantes.

### L'accompagnement physique

En 2023, l'infirmière ou l'assistante de service social ont effectué 26 accompagnements physiques vers un acteur social ou un acteur médical/soignant.

Il ne s'agit pas d'accomplir une simple mission de transport mais de permettre d'accompagner la personne dans une démarche. Il est bien entendu que plusieurs facteurs sont souvent réunis pour déclencher ce type de prise en charge.

La mobilité de la PASS est un atout majeur face à un territoire qui souffre d'une problématique de mobilité connue et reconnue par tous les acteurs.

### Ce que nous retenons :

- plus de 80% des entretiens se tiennent sur le lieu de vie ou en proximité des personnes.
- La plus-value des visites en binôme pour une évaluation globale des besoins sociaux et sanitaires.
- Intérêt d'une évaluation médicale pour des personnes en rupture de soins

- Augmentation des déliivrances de traitement par la PASS
- L'adaptation de l'équipe aux nouveaux besoins identifiés et la mobilité de la PASS sont un atout dans la prise en charge
- La PASS continue d'être un lien entre les acteurs libéraux et hospitaliers
- La difficulté à trouver des professionnels libéraux dans certaines spécialités (dentiste, cardiologue, ophtalmologie, kinésithérapie, médecin généraliste) notamment sur le territoire de Bayeux.

### 3.3. Prise en charge des personnes étrangères

Cet accompagnement a modifié depuis 2017 le fonctionnement des PASS du fait de l'accompagnement spécifique qu'il requiert. Les personnes d'origine étrangère représentent aujourd'hui 83% de la file active.

La PASS est intervenue de plusieurs façons :

Sur le CAES de CREULLY où depuis juillet 2017, la PASS est sollicitée pour travailler à la prise en charge sanitaire de personnes étrangères accueillies sur le centre d'hébergement, selon un protocole d'intervention établi avec les différents acteurs.

Un protocole de prise en charge sanitaire en fonction des besoins repérés permet de définir le parcours des personnes migrantes

Ainsi sur 2023, 330 personnes ont été accompagnées, contre 246 en 2022. Cette augmentation s'explique par le turn over des personnes accueillies sur les places CAES du centre : Les résidents sont rapidement réorientés par l'OFII vers des HUDA (durée de séjour entre 20 et 40 jours)

L'infirmière de la PASS, assure une consultation avancée sur le CAES.

Le turn-over accru des résidents accueillis dans le cadre du CAES, ne permet plus la tenue d'un entretien infirmier pour tout nouvel arrivant. Les besoins médicaux sont couverts grâce au bénévolat des médecins de Creully et d'un public globalement en bonne santé.

Ainsi, l'infirmière rencontre prioritairement les personnes accueillies, qui ont exprimé lors de leur entretien d'accueil avec leur référent social, un besoin de santé.

Les droits sociaux sont ouverts dès que possible par l'équipe du CAES.

La difficulté majeure rencontrée est la barrière de la langue. L'entretien se fait souvent dans un anglais approximatif ou avec l'aide d'un compatriote qui traduit les propos et se fait l'interprète. Dans certaines situations, un recours à l'interprétariat professionnel est organisé.

En fonction des problèmes de santé ou besoins identifiés, différentes actions sont entreprises :

- Prise de constantes si nécessaire, action d'information, d'éducation ou de prévention
- Une prise de RDV pour la réalisation d'une radiographie pulmonaire de dépistage de la tuberculose par la PASS de la Fondation de la Miséricorde à Caen, sur délégation du CLAT, si le temps de séjour du résident et la disponibilité de l'équipe du centre le permet.
- Le dépistage via le TROD, d'une exposition aux virus de l'Hépatite et du Sida, est proposé à l'occasion des permanences qui sont organisées avec l'équipe du CEGIDD une fois /mois en fonction des disponibilités du CEGIDD.
- Une prise de RDV à la PASS Dentaire de la Miséricorde si besoin urgent de soins dentaires, malgré un délai de RDV insatisfaisant face au besoin (env 8 semaines).
- Une demande de consultation auprès d'un des médecins généralistes de Creully si problème de santé urgent à traiter, un traitement au long cours à renouveler.
- La sollicitation d'une consultation auprès de l'EMPP pour les personnes ayant subi un psycho-traumatisme.
- Contact avec la PMI pour le suivi des enfants de moins de 6 ans.
- La prise de RDV au service de santé sexuelle du département pour les femmes qui le souhaitent.



- La proposition de rattrapage vaccinal via les permanences organisées sur site par l'équipe départementale de vaccination.
- Suite aux consultations médicales, la dispensation des traitements prescrits
- L'accompagnement de l'équipe d'intervenants sociaux du CAES pour les questions sanitaires

En lien avec ses consultations, dans l'attente de l'ouverture des droits santé, la PASS via les conventions signées avec l'Hôpital de Aunay-Bayeux, a été sollicitée pour la prise de RDVs (radio, labo, consultations spécialisées, suivi grossesse..) en tenant compte des disponibilités d'accompagnement de l'équipe du CAES pour les déplacements.

Pour les personnes accueillies sur le centre sur des places HUDA, la PASS, une fois les droits santé ouverts, reste à disposition des résidents et de l'équipe d'intervenants sociaux, pour la mise en œuvre de parcours de soins.

### Sur l'ensemble du territoire de la PASS, hors Creully :

Sur l'ensemble du territoire et principalement Bayeux du fait de l'offre d'hébergement et d'accompagnement :

**Le Foyer Jacques Cornu, les hôtels en lien avec le 115, le centre d'hébergement de 10 places « La Maison » géré par l'association 2 choses l'une jusqu'à fin Août 2023.**

85 personnes adultes seules ou en couple ont été accompagnées ; 8 d'entre elles hébergées via le 115 en hôtel, 43 en foyer, 21 en hébergement stable, 10 chez des amis ou sans domicile fixe.

33 familles 50 enfants) dont 14 personnes seules avec enfants ont été accompagnés par la PASS tous dans des situations d'hébergement précaire.

La prise en charge de ce public nécessite un temps d'intervention chronophage et souvent complexe. La langue et la culture sont des freins à l'intervention. La non-maitrise de l'anglais, de la lecture rajoutent à ce phénomène.

Le recours à un service d'interprétariat professionnel a permis dans plusieurs situations complexes de faciliter l'adhésion au projet de soins (dans 15 situations)

Même des problématiques simples., comme expliquer, par exemple, à une famille où se trouve l'hôpital, les associations caritatives, les services de PMI du département...devient un exercice professionnel nécessitant une perpétuelle adaptation.

Le manque de proximité avec les services comme France Terre d'asile (FTDA), basé à Caen rend la coordination difficile.

La présence d'un médecin au sein de l'équipe PASS permet de faire si besoin une première évaluation des besoins médicaux et une orientation vers les services médicaux adéquats.

La PASS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives et les hôteliers pour permettre une prise en charge des besoins primaires (se nourrir, se vêtir...) car les familles arrivent sur une ville sans aucune orientation autre que l'adresse d'un hôtel. Elles sont souvent reçues par la Croix Rouge, repérée du fait de l'image internationale de l'aide aux plus démunies.

La PASS intervient également auprès de femmes étrangères enceintes (2 femmes accompagnées hors CAES Creully) sur 2023). Le suivi nécessite une coordination de la situation en lien avec les professionnels de santé mais également le secteur médicosocial du département (PMI/Centre de santé sexuelle/service social) et les secteurs caritatifs.

L'accompagnement de ces personnes mobilise souvent tous les membres de l'équipe AS/IDE/ Médecin.

### Ce que nous retenons :

- L'accompagnement social mené ne se limite pas à l'ouverture des droits santé mais il relève d'un accompagnement plus global, avant passation vers d'autres services lorsque les principaux droits sont ouverts, afin de ramener les personnes dans le droit commun.

*ALS*

- Une augmentation de la part des personnes d'origine étrangères dans notre file active (83%) liée à l'augmentation du turn over sur les structures d'accueil.
- Un accompagnement sur du plus long terme des personnes en HUDA, ou situation irrégulière présentant des pathologies chroniques.
- Réponse aux besoins des personnes en demande d'asile ou en situation irrégulière en ajustant ces interventions en complémentarité avec l'accompagnement assuré par les partenaires locaux
- Réponse moindre sur 2023 dans le cadre de l'accueil des personnes ukrainiennes sur le sol français, en partenariat avec les acteurs locaux du territoire.
- Une offre de dépistage et prévention via les partenariats avec les services départementaux (CLAT, CEGIDD, vaccinations, PMI, CSS)
- L'accompagnement de ces personnes nécessite une actualisation des connaissances permanentes liées à l'évolution des textes réglementaires et des dispositifs mis en place
- Un recours à l'interprétariat professionnel est possible en cas d'absence de solution en local.
- Le manque d'associations et services liés à la régularisation des personnes en situation irrégulière sur le territoire de Bayeux.

Dans l'ensemble, les situations suivies par la PASS ont un niveau de complexité important, signe d'une démarche plus qualitative que quantitative.

Depuis 2015, le service travaille en collaboration avec la Plateforme territoriale d'Appui PTA devenu Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) en avril 2022. Les missions bien que différentes se retrouvent parfois à un carrefour complémentaire dans les interventions. La PASS participe chaque semaine au staff de régulation entre dispositifs.

#### 4. Ce que nous retenons et perspectives :

##### Ce que nous retenons :

- La mission de coordination de la PASS demeure importante. Son implication dans la dynamique territoriale permet de participer à l'action du territoire et à une réflexion partagée avec les acteurs locaux. Elle participe au projet de santé de son territoire.
- La poursuite de la mise en œuvre de notre plan d'action 2021/2023 issu du projet de service, confirmé par le CPOM signé avec l'ARS, guidé par ce fil rouge de « L'ALLER-VERS » les publics fragilisés afin de réduire les freins d'accès à notre service.
- La participation aux travaux proposés par la Coordination Régionale, tel que l'évaluation de l'état de santé des migrants dans le cadre de l'OR2S.
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, de l'insertion.
- Le renforcement des partenariats et de l'offre de soins avec la signature de nouvelles conventions.
- La poursuite de l'augmentation de la file active notamment liée au turn-over sur les structures d'accueil, la forte proportion de personnes d'origine étrangère et l'augmentation du nombre de femmes avec ou sans enfant.
- Plus de 80% des entretiens se tiennent sur le lieu de vie ou en proximité des personnes.
- La poursuite de l'accompagnement social, une fois les droits santé ouverts, du fait des situations complexes, de problématiques d'hébergement.
- L'accompagnement prolongé sur le plan médical de personnes du fait de l'absence de médecin généraliste, de suivi de maladie chronique, de lenteur des démarches administratives.



- La difficulté à trouver des professionnels libéraux dans certaines spécialités (dentaire, cardiologique, ophtalmologique, médecine générale, kinésithérapie pour un suivi dans le cadre du droit commun.
- Une offre de dépistage et de prévention via les partenariats avec les services à vocation départementale (CLAT, CEGIDD, Vaccination, PMI, CSS...)
- Le manque d'associations et de service liés à la régularisation des personnes en situation irrégulière sur Bayeux.

**Au terme de cette année 2023, L'équipe de la PASS a identifié quelques axes de travail pour 2024 :**

- Poursuivre l'implantation de la PASS sur tout le territoire du GCS notamment le pré-bocage dont le secteur d'Eucrecy.
- Poursuivre la participation de la PASS, dans le cadre de la CPTS, sur les thématiques de prévention et d'accès aux soins non programmés.
- Entretenir le travail partenarial concernant l'accompagnement social, notamment en permettant que la PASS reste bien identifiée des partenaires, dans le respect de nos missions et des missions de chacun.
- Maintenir l'intégration de la PASS dans le dispositif de téléconsultations via une équipe mobile à visée départementale porté par la Fondation de la Miséricorde à Caen.
- Renforcer la structuration du parcours de santé des primo arrivants avec :
  - o Finalisation d'une convention avec le CLAT et le CHAB permettant de reprendre en proximité le dépistage de la tuberculose et la réalisation des radios pulmonaires.
  - o Renforcer le partenariat avec les équipes du CEGIDD et de la vaccination régionale pour élargir la proposition de prévention.
- Reprendre contact avec SOLIHA et la professionnelle missionnée pour rencontrer à nouveau les communautés des gens du Voyage de notre territoire.
- Dans le cadre régional, participer à l'évaluation de l'état de santé des migrants dans le cadre de l'OR2S.
- Projet de service et d'un nouveau plan d'action : Travail sur les missions et fonctions et de chaque membre de l'équipe afin de maintenir une réponse et une offre adaptées aux besoins et situations des personnes en grande précarité sur notre territoire, en cohérence avec les autres dispositifs du GCS.

